

DEVOIR DE VIGILANCE ET DROITS DE L'HOMME AU TRAVAIL : UNE DIMENSION À CONSTRUIRE*



RÉSUMÉ

Malgré le fait que la demande sociale de respect des droits de l'homme au travail soit à l'origine de la création d'instruments visant à obliger les grandes entreprises à mettre en œuvre des procédures de vigilance, les conditions que ces procédures doivent remplir pour prévenir les impacts négatifs sur ces droits n'ont pas encore été définies. Cet article vise à identifier les caractéristiques essentielles de cette indispensable dimension du travail du devoir de vigilance.

***MOTS-CLÉS :** Droits fondamentaux au travail, chaînes de valeur mondiales, entreprises multinationales.*

ABSTRACT

Social demand for respect for human labor rights is at the root of the creation of instruments aimed at requiring large companies to implement due diligence procedures. However, the conditions that these procedures must meet to prevent negative impacts on these rights have not yet been defined. This article aims to identify the essential characteristics of this indispensable labor dimension of due diligence.

***KEYWORDS :** Due diligence, Labor human rights, Fundamental rights at work, Global supply chains, Multinational enterprises.*

* La publication de cet article s'inscrit dans le cadre des activités du projet de recherche « Le devoir de vigilance des entreprises en matière de droits de l'homme au travail » (TRANSLAB II), financé par le ministère espagnol de la Science, de l'Innovation et des Universités et par l'Union européenne (PID2023-146443NB-I00).